



Préavis 03/2025

SOMMAIRE

1.	LE PRÉAMBULE	3
2.	LA REVALORISATION DES AMF	4
3.	LA GESTION FINANCIÈRE	5
4.	L'ACTU	9
5.	LE BUDGET 2026	.12
6.	LES CONCLUSIONS	.16
7.	LES ANNEXES	.18

Le préavis 02 / 2025 peut aussi être commandé en format papier par courriel à l'adresse : $\underline{info@reseautoblerones.ch}$

Contact:
Réseau d'Accueil des Toblerones
Route de Cité-Ouest 2
CH - 1196 Gland
info@reseautoblerones.ch

+41 22 354 94 40 www.reseautoblerones.ch

1. LE PRÉAMBULE

Plusieurs facteurs fragilisent actuellement la stabilité du RAT, notamment le manque de liquidités, l'augmentation des charges et l'instabilité du personnel administratif dans certaines d'entre elles. A noter également la diminution sensible des fonds de réserves. Ces éléments soulignent la nécessité de renforcer le pilotage par une gestion administrative et financière plus rigoureuse, ainsi qu'une harmonisation des pratiques. Par ailleurs, des changements significatifs — tels que le renouvellement de la législature et le départ prochain à la retraite du Secrétaire général — imposent une réflexion globale sur l'avenir du pilotage du RAT.

Le Comité de Direction (CoDir) met en évidence quatre axes qui suscitent actuellement interrogations et préoccupations :

1. La viabilité économique des structures d'accueil :

La hauteur du seuil de rentabilité, estimée à environ 87 %, combinée à une certaine absence de gestion à caractère entrepreneurial, compromet la pérennité économique de plusieurs structures, notamment La Ruche et l'AISGE, dont les situations financières sont jugées très préoccupantes.

2. Le taux d'occupation :

Le taux d'occupation oscille actuellement autour des 78% en moyenne dans les structures d'accueil et influence leur rentabilité (85.50% en 2024). Cette situation appelle à des réflexions et à des actions concrètes pour améliorer le taux d'occupation voire à optimiser les charges.

3. Un fonctionnement en silo:

L'organisation des structures d'accueil en silos — soit l'absence de transversalité — sans mécanismes régulateurs de coordination ou de mutualisation des ressources humaines, engendre des surcoûts évitables dans notre optique.

4. Un déficit de compétences administratives :

Dans un contexte de plus en plus complexe, le manque de compétences administratives approfondies au sein des structures d'accueil entraîne un transfert de certaines tâches vers le RAT — y compris les plus complexes — alors que celui-ci ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour les assumer durablement.

Certains domaines nécessitent une réforme en profondeur, en particulier le pilotage financier, la gestion des processus administratifs et des ressources humaines, ainsi que l'infrastructure informatique. Il est essentiel de repenser l'organisation et de regrouper les compétences de manière aussi rationnelle qu'efficace afin de permettre au RAT d'assurer sa pérennité au service des parents des 17 communes membres.

Marco Baiguini, secrétaire général

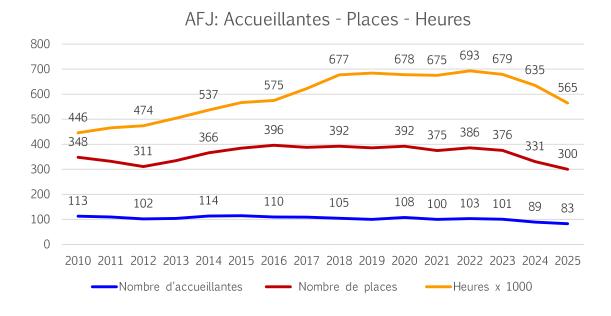
2. LA REVALORISATION DES AMF

Historiquement stable, le dispositif de l'AFJ du RAT – qui joue par ailleurs un rôle systémique dans l'accueil de jour des enfants – est aujourd'hui confronté à une diminution du nombre d'AMF, un phénomène observé également à l'échelle cantonale. Pour contrer cette tendance, il apparut nécessaire de consolider cette activité par différentes mesures, notamment une revalorisation de son image, mettant en avant les avantages pour les parents placeurs et suscitant de nouvelles vocations parmi les accueillant·e·s.

Le RAT avait considéré que la valorisation du métier d'AMF passait aussi par les conditions salariales. Ainsi, un projet pilote (préavis 05/2024), entré en vigueur le 1er janvier 2025, a instauré un salaire brut minimal. Les premiers effets sont positifs, puisqu'ils garantissent une rémunération plus cohérente avec la nature du métier et la contribution des accueillantes à la société. Toutefois, cette mesure n'a pas permis, pour l'instant, de recruter de nouvelles AMF : le besoin est déjà couvert dans certains quartiers urbains, tandis que la demande reste trop faible dans les régions rurales.

L'impact financier du salaire minimal s'avère largement inférieur aux projections, qui anticipait CHF 150'000.— en 2025 et CHF 200'000.— en 2026 ; à ce jour, les coûts réels liés à la hausse salariale avoisinent CHF 50'000.— pour 2025.

La phase pilote se poursuivra au moins jusqu'au printemps prochain. Le CoDir présentera un rapport et ses conclusions dans le cadre du prochain préavis en avril 2026.



3. LA GESTION FINANCIÈRE

3.1 Les chiffres clés pour 2024

Vous trouverez ci-après les chiffres représentant la situation globale du réseau à fin mai 2025, après le bouclement 2024 de tous les comptes des structures d'accueil.

En CHF	2022	2023	2024	2025 (estimation)
Total produits CHF	31'982'654	38 639 225	39'714'992	
CHARGES CHF	31'951'173	39 126 818	41'843'903	
Excédent recettes CHF	31'481			
Excédent charges CHF		- 487'593	-2'128'911	-1'500'000
Provisions d'équilibrage CHF	500'000	100'000	540'000	
Heures	2'233'454	2'461'247	2'579'548	
Coût moyen de l'heure, CHF	14.30	15.89	16.22	
Participation communale %	30.96	29.23	28.64	
EBIT margin %	1.66	-1.00	-4.00	

3.2 Le bouclement financier 2024

L'excédent de CHARGES enregistré s'élève à CHF 2'128'911.—.

S'agissant de l'équilibrage des comptes, les excédents de recettes sont redistribués selon les indications du tableau suivant.

	2024	2025
Total excédent de recettes Administration RAT	12'995	3'733
Total excédent de CHARGES NUGA	-53'092	-1'234'341
Total excédent de recettes AFJ	5'812	15'306
Total excédent de CHARGES UAPE	- 453'308	-913'609
TOTAL excédent de CHARGES 2024	-487'593	-2'128'911
Fonds d'équilibrage des comptes solde	757'572	682'777
Attribution provision d'équilibrage	100'000	540'000
Attribué aux structures d'accueil	-176'127	-650'028
Correction 2023 (Le Vaud)	1'332	
Total fonds d'équilibrage des comptes solde 2024	682'777	572'749

S'agissant du total excédent de recettes, vous trouverez ci-après le détail des attributions aux structures d'accueil affiliées, soit :

Montant attribué aux structures d'accueil	650'028
AISGE (2023)	130'000
AISGE (2024)	150'000
CVE LA RUCHE	250'000
Les P'tits Filoups	33'128
Le Verger, Le Vaud	48'700
Les VichKings, Vich	38'199

→ Le montant de CHF 572'749.— reste à disposition pour le financement d'un éventuel excédent de charges (équilibrage des comptes des structures) pour 2025.

3.3 Le compte Pertes et Profits 2024

	compte Pertes et Profits 2024		
Numéro	Désignation	Comptes 2024	Comptes 2023
Compte de	résultat		
3	Charges	41 843 902.63	39 126 818.95
310	Frais du personnel	31 142 430.07	28 109 287.83
3111	Salaires autorités	50 432.05	46 136.60
3112	Salaires administratifs	1 972 121.38	1 656 120.03
3113	Salaires autres	1 746 326.05	1 590 588.32
3114	Salaires pédagogiques	17 037 016.25	14 732 119.48
3115	Salaires AMF	4 913 560.85	5 045 353.35
3121	Charges sociales pédagogiques	2 998 370.88	2 609 629.76
3122	Charges sociales administratifs / Autres	719 514.08	656 765.60
3124	Charges sociales accueillantes	714 491.35	761 278.13
3131	Indemnisations et remboursement de frais	871 764.03	882 647.95
3132	Frais de formation	118 833.15	128 648.61
320	Biens, services, marchandises, amortissements	10 409 464.52	10 707 597.71
3201	Alimentations	2 453 562.46	2 228 228.32
3202	Frais éducatifs	221 010.26	200 549.09
3203	Matériel, aménagement	253 495.30	1 352 175.62
3204	Supervision et intervenants	5 640.35	18 970.60
3205	Frais d'animation	81 400.68	97 451.25
206	Loyer	2 376 840.57	2 055 344.90
207	Frais de locaux	210 592.57	367 823.29
208	Intendance	741 071.90	680 282.31
209	Hygiène et pharmacie	103 384.46	77 459.71
3210	Frais d'entretien du mobilier et installation technique	8 778.70	3 989.21
3211	Frais de véhicules	21 195.05	17 548.80
3212	Administration	1 091 339.82	915 755.30
3213	Frais de bureau	220 051.29	212 293.96
3214	Frais informatique KIBE	134 110.65	87 688.58
3215	Frais informatique OFISA	129 479.10	86 212.35
216	Frais informatique divers	106 837.66	125 709.33
217	Frais divers	1 469 111.68	1 247 425.01
218	Charges financières	29 920.82	5 619.28
219	Amortissements	161 547.65	476 624.16
220	Autres charges	590 093.55	450 446.64
30	Charges Inter-Réseaux	292 008.04	309 933.41
310	Avance RAT structures RAT enfants HR	98 984.50	57 147.40
320	Factures réseaux pour enfants du RAT	193 023.54	252 786.01
ļ.	Revenus	- 39 714 991.83	- 38 639 225.56
110	Subsides	- 7 654 213.47	- 7 640 248.58
111	Participations communales	- 8 951 516.20	- 8 540 068.90
112	Contributions (avance) du RAT	- 92 114.85	-58 346.50
12	Total des écolages	- 18 535 886.05	- 17 968 965.55
13	Total des produits divers	- 4 361 327.52	- 4 357 836.02
1310	Produits divers	- 2 966 622.25	- 2 176 302.33
1320	Revenus extraordinaires	- 1 394 705.27	- 2 181 533.69
14	Total des revenus Inter-Réseaux	-119 933.74	-73 760.01
	Clôture	-2 128 910.80	
9	Giotule	<u>-</u> 2 120 310.80	- 487 593.39

3.4 La participation des communes aux charges d'accueil en 2024

Une répartition des charges entre les communes limitant la participation communale aux charges de l'accueil à 40% est actuellement en vigueur en vertu du préavis 19/2010 du RAT. Le mécanisme financier instaure une répartition des charges entre les parents et les communes de 60% à charges des parents et 40% maximum à charges des communes. En 2024, aucune commune n'a dépassé le seuil de 40%.

• Les communes ont contribué à hauteur de CHF 8'951'516.20 en 2024 pour les prestations d'accueil des enfants y compris les charges liées à l'administration du RAT.

Le tableau ci-après indique la participation de chaque commune aux frais d'accueil.

• La participation des communes aux charges d'accueil oscille autour des 30%, soit en 2020 = 31.60%, 2021 = 31.09%, 2022 = 30.96%, 2023 = 29.23%, 2024 = 28.65%

		<u></u>	<u> </u>			
Communes	Montant prix en charge par les communes 2024	% 2024	% 2023	% 2022	% 2021	% 2020
Arzier-Le-Muids	634 500.75	24.56%	25.46%	29.81%	27.35%	28.35%
Bassins	53 883.60	21.84%				
Begnins	347 451.25	26.65%	31.26%	36.43%	31.42%	32.59%
Burtigny	56 471.00	36.48%	30.92%	28.66%	27.93%	24.75%
Coinsins	70 841.35	24.23%	24.21%	22.29%	22.37%	23.25%
Duillier	184 340.90	19.95%	20.98%	25.64%	26.61%	27.79%
Genolier	277 733.95	22.20%	24.18%	30.48%	27.35%	24.73%
Givrins	261 827.25	36.15%	35.16%	31.18%	33.82%	35.46%
Gland	4 426 294.25	30.83%	31.17%	31.59%	33.75%	33.00%
Le Vaud	229 295.10	24.58%	30.52%	30.11%	22.76%	23.52%
Longirod	126 466.60	29.74%	28.08%	26.50%	32.20%	34.50%
Marchissy	154 074.10	33.75%	25.02%	30.36%	34.96%	43.63%
Prangins	813 729.35	29.51%	31.12%	31.20%	29.56%	31.46%
St-Cergue	610 936.60	27.82%	27.46%	31.17%	31.29%	33.50%
St-George	118 477.55	28.75%	31.70%	32.82%	31.84%	38.11%
Trélex	271 879.80	26.46%	22.92%	29.11%	27.68%	25.38%
Vich	313 312.80	26.15%	25.64%	28.71%	25.72%	29.82%
Total	8 951 516.20	28.65%	29.23%	30.96%	31.09%	31.60%

4. L'ACTU

4.1 La baisse des naissances

Des investissements accrus dans l'accueil de l'enfance sont nécessaires pour faire face à la baisse des naissances. Selon l'Office fédéral de la statistique, 78 300 enfants sont nés en Suisse en 2024. Cela correspond à une diminution de 2,2% par rapport à l'année précédente. Parallèlement, l'accueil de l'enfance demeure un levier essentiel pour renforcer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pouvant contribuer à une hausse du taux de natalité.

Depuis 2021, le nombre de naissances est en recul en Suisse. En l'espace de trois ans, le nombre de nouveau-nés a baissé de manière continue. Ce recul est particulièrement marqué pour les deuxièmes et troisièmes naissances ainsi que chez les femmes de moins de 30 ans.

Cette évolution soulève des questions en matière de politique familiale et de conditions-cadres sociétales. Un levier central réside dans l'accueil de l'enfance : lorsqu'il est accessible, de qualité et financièrement abordable, il facilite la décision d'avoir un enfant, voire un deuxième.

Vers le communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique du 19 juin 2025 : « Le recul des naissances et des mariages se poursuit en 2024 »

4.2 La baisse de fréquentation et la diminution de la liste d'attente

Nous avons constaté une légère baisse – temporaire dans notre optique - du taux d'occupation, passé de 84 % en début d'année à 78 % avant la rentrée scolaire. Les causes exactes ne sont pas encore établies et restent à ce stade des hypothèses. Nous observons également une évolution du comportement des parents en matière de besoins de placement. Pendant de nombreuses années, la demande concernait généralement deux à trois jours d'accueil, correspondant à des taux d'activité de 50 à 60 % pour les parents. Aujourd'hui, ce paradigme a profondément changé : de plus en plus de parents travaillent tous deux à 80 %, ce qui entraîne une demande de placement sur quatre jours consécutifs, voire davantage. Or, il reste difficile pour nos structures d'offrir de tels accueils prolongés. En effet, il est relevé que les places disponibles se situent essentiellement les mercredis et vendredis. Face à ces contraintes, certains parents se tournent donc vers d'autres solutions.

4.3 Révision de la LAJE

Dans son programme de législature 2022 – 2027, le Conseil d'Etat a prévu de proposer une modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Un développement législatif fédéral oblige toutefois à revoir le calendrier initialement prévu. Le Parlement fédéral s'achemine en effet vers l'adoption d'une allocation de garde, permettant aux parents de toucher un montant mensuel entre 100 et 500 par mois pour les frais d'accueil institutionnel de leur enfant ; cette allocation trouvera son fondement dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2). Ceci représenterait un changement de paradigme fondamental en matière de subventionnement des prestations d'accueil voire un impact important pour les réseaux d'accueil de jour des enfants.

Le communiqué du SCAJE complet est annexé à la présente (Chapitre 7)

4.4 L'interpellation au Conseil d'État

Les structures d'accueil de l'enfance dans le canton de Vaud rencontrent de plus en plus de difficultés face aux exigences en matière d'infrastructure du SCAJE jugées parfois incohérentes. Les évaluations varient, provoquant incompréhensions, surcharge administrative et coûts importants, souvent jugés disproportionnés par rapport aux risques réels. Des normes acceptées auparavant, comme la hauteur des lavabos ou certains types de mobilier, sont soudainement considérées comme non conformes. Aujourd'hui plus de clarté concernant les exigences est demandée. L'interpellation demande plus d'harmonisation, de transparence dans l'application des directives, ainsi qu'un soutien financier adapté aux réalités du terrain.

4.5 L'AISGE

En 2024, l'AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs), membre du RAT, a dû faire face à des difficultés financières et organisationnelles déjà observées en 2023. Afin d'en limiter les impacts, le RAT a mené en octobre 2024 une analyse approfondie portant sur plusieurs axes d'amélioration. Malgré ces démarches, l'exercice 2024 s'est clos sur un déficit notable. Ces défis pourraient encore se faire sentir en 2025, bien que l'arrivée d'un nouveau secrétaire général ouvre des perspectives de stabilisation. Une phase d'assainissement est en cours. Il est important de préciser que les charges supplémentaires prévues seront assumées exclusivement par les communes de l'AISGE, via le prix moyen des prestations, sans répercussion financière pour les autres communes membres du RAT.

4.6 LPrD « Loi sur la protection des données personnelles »

Le RAT est soumis à la Loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD; BLV 172.65). Cette loi s'applique à tout traitement de données relatives à des personnes physiques ou morales. Elle s'applique également aux personnes physiques ou morales auxquelles le canton ou une commune délègue l'exécution de tâches publiques, dans le cadre de l'accomplissement de celles-ci. De manière générale, le RAT peut communiquer une donnée personnelle (par exemple, les comptes des structures d'accueil) si l'une des conditions prévues à l'article 15 LPrD est remplie. Une telle communication est notamment autorisée dès lors qu'une disposition légale le prévoit (art. 15, let. a LPrD) ou lorsque le requérant démontre qu'il en a besoin pour l'accomplissement de ses tâches légales (art. 15, let. b LPrD).

Il a été sollicité auprès du RAT la transmission des comptes des structures d'accueil, lesquelles sont organisées sous forme d'associations privées, de fondations ou d'entités communales. Ces informations peuvent constituer des données personnelles au sens de l'article 4, alinéa 6, chiffre 1, LPrD. En effet, la « communication » - entendue comme le fait de rendre des données accessibles, notamment par leur transmission, leur publication, l'autorisation de leur consultation ou la fourniture de renseignements - est susceptible de constituer une infraction au sens de la loi précitée.

Dans le cas d'espèce, le RAT pourrait communiquer une donnée personnelle si les communes démontraient qu'elles en ont besoin pour accomplir l'une de leurs tâches déléguées, au sens de l'article 15, alinéa 1, lettre b, LPrD. Or, il ressort de l'article 2 des statuts du RAT que ce sont précisément les communes qui ont délégué à celui-ci la mission de constituer, gérer et développer le réseau, conformément à la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE; RSV 211.22).

Au vu de ce qui précède, les conditions de l'article 15, alinéa 1, lettre b, LPrD ne semblent pas remplies. En outre, la divulgation des données relatives aux structures conduirait à une situation de cogestion, ce qui ne paraît pas conforme à l'article 2 des statuts du RAT. Par ailleurs, les dispositions de la LPrD soulèvent également la question du traitement des factures relatives à la participation des communes aux frais d'accueil. En effet, ces documents mentionnent non seulement les noms et prénoms des enfants concernés, mais laissent également apparaître des données relatives à leur fréquentation, ainsi que la répartition des coûts entre la commune et les parents ce qui ne paraît pas en conformité avec ladite Loi.

Ce sujet est actuellement en traitement avec l'autorité de protection des données et de droit à l'information du Canton afin que la question soit examinée.

5. LE BUDGET 2026

5.1 Préambule

Le Conseil intercommunal est prié de statuer sur le budget des comptes affectés de l'administration du RAT ainsi que de l'AFJ (selon les statuts, cette structure d'accueil est gérée directement par le RAT).

Le processus budgétaire se base sur les éléments connus à ce jour et sur les hypothèses financières prévisionnelles pour les 12 mois à venir.

Si les charges prévisionnelles concernant l'administration du RAT et de l'AFJ sont complètes, certains éléments ayant un impact direct sur le budget des communes, tels que la fréquentation des enfants, la capacité financière des parents et les répercussions des nouvelles structures d'accueil ne sauraient être confirmés à ce jour.

5.2 L'analyse des heures de fréquentation

En heures	AFJ	Collectif	Collectif	Total des
		préscolaire	parascolaire	heures
BUDGET 2026	565'000	1'300'000	900'000	2'765'000
ESTIMATION 2025	565'000	1'300'000	900,000	2'765'000
(situation en août 2025)	363 000	1 300 000	900 000	2 765 000
Final 2024	634'752	1'110'539	834'257	2'579'548
Final 2023	679'043	1'027'112	755'092	2'461'246
FINAL 2022	693'313	836'850	703'291	2'233'454
FINAL 2021	668'560	762'854	652'670	2'084'084

5.3 La participation communale aux charges de l'administration

Conformément à l'article 27 des statuts du RAT, les frais de fonctionnement de l'association sont répartis entre les communes membres proportionnellement au nombre d'habitants.

Lors du Conseil intercommunal du 15 mai 2020, il avait toutefois été décidé de limiter la charge communale à CHF 12.50 par habitant pour la période correspondant à la législature allant de juillet 2021 à juin 2026. Cette décision avait pour objectif de garantir une prévisibilité budgétaire pour les communes, tout en reconnaissant que certaines charges administratives ne relèvent pas exclusivement de leur responsabilité.

Afin de rétablir un équilibre, le CoDir avait transféré une partie de ces charges aux structures d'accueil affiliées (15 centimes/heure d'accueil), en les intégrant directement dans le prix de référence des prestations, selon le type d'accueil concerné. De cette manière, une partie des frais opérationnels, assumés de manière centralisée par l'administration du RAT, avait été répartie plus équitablement entre les communes, les structures d'accueil et les parents.

Les coûts désormais inclus dans le prix de la prestation d'accueil correspondent principalement à une participation aux charges administratives suivantes, soit :

- les charges informatiques ainsi que le support technique ;
- le contrôle annuel des revenus des familles, effectué de manière centralisée pour toutes les structures ;
- la gestion centralisée du contentieux au réseau ;
- la gestion financière du réseau;
- la gestion des relations avec les instances cantonales, notamment en matière de subventionnement, de suivi avec le SCAJE et le FAJE, ainsi que les contrôles effectués par le Contrôle cantonal des finances.

Au-delà de la seule gestion administrative, l'administration du RAT joue également un rôle de soutien juridique, informatique, comptable, financier et de formation pour l'ensemble des structures affiliées, ce qui justifie l'intégration partielle de ces charges dans le prix de la prestation.

L'analyse des données ci-après met en évidence des tendances significatives sur la période 2020 à 2026 :

Evolution de 2020 à 2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estimations	2026 estimations
Habitants	35 519	35 942	36 171	36 850	37 416	39 026	39 500
Heures d'accueil	1 969 292	2 084 084	2 233 454	2 461 246	2 579 548	2 765 000	2 765 000
Volume d'affaires sous traitement en CHF	27 051 240	28 966 180	31 951 170	39 126 810	41 843 900	42 900 000	45 500 000

Entre 2020 et 2026, la population communale progresse de 35 519 à 39 500 habitants (+11%), traduisant une dynamique démographique positive. Dans le même temps, les heures d'accueil augmentent de 1,97 million à 2,77 millions (+40% jusqu'en 2025), avant de se stabiliser.

Le volume d'affaires connaît une croissance encore plus marquée, passant de 27,05 à 45.5 millions CHF (+62%), avec une hausse particulièrement forte entre 2022 et 2024 (+10 millions CHF). Cette progression, supérieure à celle des heures d'accueil, s'explique par le développement de l'accueil préscolaire collectif, dont le coût de prestation est nettement plus élevé que celui de l'AFJ.

Pour ces raisons, le CoDir propose d'ajuster la participation des communes aux coûts de l'administration du réseau à CHF 15.—/habitant pour la période allant de juillet 2026 à décembre

2026, tout en maintenant le montant actuel pour la première partie de l'année. Il appartiendra au futur Conseil intercommunal, élu pour la législature 2026–2031, de se prononcer sur le niveau de participation applicable à partir de 2027.

→ La participation passe de CHF 486'242.— en 2025 à CHF 536'608.— en 2026.

Récapitulatif des charges, s'agissant de la participation à l'administration du réseau :

Année	Nombre d'habitants	Charges prévisionnelles	Charges réelles	Charges par habitant / CHF
2026	39'026	536'608		12.50/15.00
2025	~38'899	486'242		12.50
2024	37'416		467'700	12.50
2023	36'850		460'625	12.50

5.4 Le résumé des charges prévisionnelles pour 2026

CHF x 1000	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
-Charges totales	32'210	37'500	42'900	45'500
Subvention FAJE	5'593	6'500	9'200	8'390
Administration RAT participation	463	461	486	536
communes	i 			
Socle de solidarité	0	0	0	0
Revenus autres	480	500	2'600	500
Charges nettes accueil	25'674	27'200	30'614	36'074
Contributions communes	7'932	9'250	10'682	12'846
Participation des communes en %	30.89	31.20	32.51	35.61
		1		

5.5 MCH2

Dès 2026, la gestion financière du RAT sera entièrement opérationnelle sur MCH2.

5.6 Socle de solidarité pour 2026

En 2026, le socle de solidarité ne sera pas perçu.

5.7 Les amortissements

Le budget 2026 ne prévoit pas d'amortissements.

5.8 L'informatique

5.8.1 Les charges IT prévues pour 2026

Les charges prévues pour l'informatique restent stables par rapport à 2025.

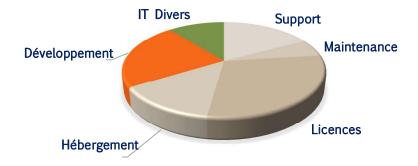
Charges liées à l'informatique budget 2026

Type de charges	KIBE	OFISA	Total
Support	27 000.00	20 000.00	47 000.00
Maintenance	16 000.00	-	16 000.00
Licences	60 000.00	20 000.00	80 000.00
Hébergement	13 500.00	25 000.00	38 500.00
Développement	43 000.00	20 000.00	63 000.00
IT Divers			29 400.00

Total 159 500.00 85 0	000.00 273 900.00
-----------------------	-------------------

	Budget 2025	Budget 2026
Total	300 300.00	273 900.00
En % du volume d'affaires	0.70	0.62

Variation des charges liées à l'i	nformatique 2025-	- 8.79
2026 en %		-0.79



6. LES CONCLUSIONS

Le développement de l'accueil de jour constitue un enjeu stratégique majeur, répondant aux besoins croissants des familles et représentant un investissement essentiel pour l'avenir des enfants comme pour celui de la société. Conscient de ces enjeux, le CoDir s'engage à entreprendre les démarches nécessaires afin d'optimiser les coûts et d'identifier de nouvelles marges d'efficience économique, dans le but d'assurer une stabilité durable et bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes.

Le Conseil Intercommunal,

vu	_	le préavis no 03/2025 relatif BUDGET 2026 ;
ouï	-	le rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
considérant	-	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
décide	-	d'accepter le budget 2026 tel que présenté.

Fait à Gland, le 08 octobre 2025

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

1 2

La Présidente :

Regula Zellweger

Le Secrétaire général :

Marco Baiguini

Organes:

Le Conseil intercommunal

Le Comité de Direction (CoDir)

La Commission de gestion et des finances (CoGestFin)

Bureau du Conseil intercommunal du RAT:

Madame Stiefel Anne Présidente

Monsieur Beck Nicolas Vice-président

Madame Wicht Vanessa Secrétaire

Comité de Direction du RAT et dicastères :

Madame Zellweger Regula Présidente, Administration générale, Finances

Relations avec les communes, Communication

Madame Vogel Evelyne Vice – Présidente

Gestion de l'Accueil Familial de Jour

Madame Etoupe Céline Structures d'accueil collectif

Relations inter-réseaux

Monsieur Oldacre Jonathan Informatique, plan de développement

(Structures – entreprises – accueil d'urgence)

Madame Weber Jeannette Gestion des ressources humaines

Administration:

Monsieur Baiguini Marco Secrétaire général

Monsieur Burdel Jonas Responsable des finances et de l'administration

Madame De Zordo Sophie Adjointe au secrétaire général

Commission de gestion et finances :

Monsieur Mawjee Rasul Premier membre

Monsieur Marzer CédricMembreMonsieur Nicolet Jean-JacquesMembreMadame Roth EvelyneMembreMadame Salamin AntonellaMembre

Organe de révision : Fiduciaire Heller SA – Cabinet d'expertise comptable à Nyon

7. LES ANNEXES

- 7.1 SCAJE : Calendrier de révision de la LAJE et revenu déterminant unifié pour les prestations d'accueil de jour des enfants
- 7.2 LE BUDGET 1000 ADMINISTRATION
- 7.3 LE BUDGET 1010 AFJ
- 7.4 LE RÉCAPITULATIF DES CHARGES 2025 POUR LES COMMUNES



La cheffe du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants

Rue de la Paix 4 1014 Lausanne

> A l'attention des responsables politiques et des responsables opérationnels des réseaux d'accueil de jour des enfants

N/Réf. : VBT/CRZ/mte (à rappeler dans toute correspondance) Lausanne, le 26 juin 2025

Calendrier de révision de la LAJE et revenu déterminant unifié pour les prestations d'accueil de jour des enfants

Mesdames, Messieurs,

Dans son programme de législature 2022 – 2027, le Conseil d'Etat a prévu de proposer une modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) incluant une unification du mode de calcul du revenu déterminant pour les prestations d'accueil de jour, en respectant la compétence tarifaire des réseaux, afin de permettre aux familles de bénéficier sur l'ensemble du territoire d'une offre financièrement accessible.

Un développement législatif fédéral oblige toutefois à revoir le calendrier initialement prévu pour la révision de la LAJE. Le Parlement fédéral s'achemine en effet vers l'adoption d'une allocation de garde, permettant aux parents de toucher un montant mensuel entre 100 et 500 francs par mois pour les frais d'accueil institutionnel de leur enfant ; cette allocation trouvera son fondement dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2). Le projet en est à l'étape de résolution des divergences entre le Conseil national et le Conseil des Etats.

Le projet fédéral vient questionner le modèle innovant introduit par la LAJE, qui prévoit un financement de l'Etat, des communes et des employeurs pour soutenir les institutions d'accueil de jour. Les travaux d'étude pour adapter le modèle vaudois ont débuté et une analyse de divers scenarios est en cours. Il ne sera toutefois pas possible de finaliser un projet d'adaptation de la LAJE à ce nouveau dispositif fédéral d'allocation de garde avant l'adoption par le Parlement d'un texte définitif et de connaître les dispositions d'applications qui seront décidées par le Conseil fédéral. Le calendrier reste incertain et une entrée en vigueur du nouveau dispositif fédéral pourrait intervenir, au plus tôt au printemps 2027 et au plus tard fin 2028.

Il apparait que tant le dispositif fédéral d'allocation de garde que la mise en place dans la LAJE d'un revenu déterminant unifié pour les prestations d'accueil de jour sont des projets présentant un impact important pour les réseaux d'accueil de jour des enfants. Dans cette perspective, il n'est pas souhaitable de procéder à deux révisions successives de la LAJE, l'une portant sur les intentions du Conseil d'Etat en matière d'introduction d'un revenu déterminant unifié sur le plan cantonal, et l'autre pour adapter le dispositif LAJE aux exigences de l'allocation de garde.



Les travaux se poursuivront, en concertation avec les partenaires concernés, dès lors que le Parlement fédéral aura finalisé le dispositif d'allocation de garde et que les dispositions d'application du Conseil fédéral seront connues.

Du point de vue formel, le nécessaire report d'un revenu déterminant unifié pour l'accueil de jour a conduit le Conseil d'Etat, dans sa séance du 25 juin 2025, à surseoir à l'entrée en vigueur des modalités de calcul du revenu déterminant unifié (RDU) au sens de la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi de prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS, BLV 850.03) pour les prestations d'accueil de jour des enfants, et de la fixer au 1^{er} janvier 2029. Cette date devra être adaptée en fonction de l'avancement des travaux législatif au niveau de la Confédération.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question complémentaire et vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

La cheffe du SCAJE

Valérie Berset

Copies:

- Monsieur Andreas Sutter, président, FAJE, Av. du Tribunal-Fédéral 34, 1005 Lausanne ;
- Madame Sarah Miéville, directrice, FAJE, Av. du Tribunal-Fédéral 34, 1005 Lausanne.

				L	, ,	
Numero	Designation	Budget 2026	Budget 2025	Ecart	Comptes 2024	Commentaires
Compte de résultat	e rêsultat	-2.058.00	-1'192.00	-1.192.00	-3.733.26	L'exercice 2026 prévoit un légér excédent de recettes ;
ო	Charges	1'128'550.00	1'052'550.00	1'052'550.00	980,088.03	
310	Frais du personnel	764'800.00	674'800.00	90,000.00	513'715.73	
3111	Salaires autorités	36,000.00	31'500.00	4.200.00	32'890.10	
311110	Vacations CODIR	22,000.00	24,000.00	-2,000.00	20'671.85	
311120	Remb. Km au Codir	2,000.00		2,000.00	1'359.25	
311130	Jetons de présence CI	12'000.00	7,500.00	4,500.00	10,829.00	
3112	Salaires administratifs	611,000.00	525,000.00	86,000.00	385'212.95	
311210	Salaires direction administrative					
311220	Salaires administration	611'000.00	518'000.00	93,000.00	374'894.00	Ajustement des postes, contentieux et inclusion ;
311230	HS administration				1'848.95	
311250	Gratifications administration	00.00	7,000.00	-7'000.00	7.750.00	
311260	Indemnité suivi des apprentis				720.00	
3122	Charges sociales administratifs / Autres	107'800.00	111'800.00	4,000.00	87.700.60	Ajustement en relation avec les charges réelles ;
312210	AVS/AC/APG/AC/PC	30,000.00	32,000.00	-2,000.00	25'739.55	
312220	Prévoyance professionnel admin.	56,000.00	56,000.00	00.00	44'646.65	
312230	AA/AANP/AC admin.	6,200.00	6,500.00	00.00	3'949.30	
312240	Assurances IMJ admin.	3,000.00	3,000.00	00.00	2'531.30	
312250	Cot. alloc familiales admin.	12'000.00	14'000.00	-2,000.00	10'613.70	
312260	Frais administratifs AVS admin	300.00	300.00	00.00	220.10	
3131	Indemnisations et remboursement de frais	8,000,00	4.500.00	3,200.00	7.912.08	Ajustement en relation avec les charges réelles ;
313130	Frais pour usage de véhicule privé et TP	3,200.00	1,500.00	2,000.00	2'915.90	Augmentation des kilomètres pour la coordination à l'inclusion ;
313150	Remb. frais prof. apprentis	1,000.00	1,000.00	00.00	1,608.25	
313160	Frais de représentation	3,500.00	2,000.00	1,500.00	3'387.93	
3132	Frais de formation	2.000.00	2,000.00	0.00		
313210	Formation personnel administratif	2,000.00	2,000.00	00.00		
320	Biens, services, marchandises, amortissements	363'750.00	377'750.00	-14,000.00	466'352.30	
3202	Frais éducatifs			0.00	38.30	
320240	Frais de transport			00.00	38.30	
3203	Matériel, aménagement	1,500.00	1'500.00	00.00	819.00	
320320	Aménagement divers (matériel etc)	1,500.00	1,500.00	00.00	819.00	

	Commentaires																Honoraires avocats, conseils, fiduciaire, etc																				
	Comptes 2024	715.25	871.45	-156.20	45'574.20	41,754.20	3,820.00	809.65	809,65							57.099.65	44'257.90	702.65	1,034.20	1,085.80	20.00	2,089.20	613.45	3,260.85	705.30	11.310.20	713.10	2'483.35	1'334 30	598.85	6,180.60	134'110.65	30,032,85	8,000 00	51,578.50	32'499.30	12,000.00
	Ecart	0.00	00.00	00.00	-1,000.00	00.00	-1,000.00	500.00	200,000	00'0	0.00	0.00	00.00	0.00	0.00	14,900.00	14,000.00	-500.00	00.0	-100.00	00.00	00.00	00.00	1,000.00	500.00	-2.000.00	00.0	-500.00	-200 00	00.00	-1,000.00	2,200.00	2,000.00	1,000.00	10,000.00	-12'000.00	1,500.00
	Budget 2025	2,000.00	3,000.00	2,000.00	46'100.00	41'700.00	4,400.00	2,650.00	1,000,00	150.00	1,500.00	200.00	200.00	1,000.00	1,000.00	14'100.00	6,000.00	1,500.00	1,500.00	1,600.00			200.00	2,000.00	1,000.00	17.000.00	2,000.00	4,000.00	2,000.00	1,000.00	8,000.00	157.000.00	25'000.00	15'000.00	20,000.00	55,000.00	12'000.00
-	Budget 2026	2,000.00	3,000.00	2,000.00	45'100.00	41'700.00	3'400.00	3.150.00	1,500,00	150.00	1,500.00	200.00	200.00	1,000.00	1,000.00	29,000.00	20,000.00	1,000.00	1,500.00	1,500.00			200.00	3,000.00	1,500.00	15,000.00	2,000.00	3,200.00	1,500.00	1,000.00	7,000.00	159'500.00	27'000.00	16'000.00	00.000.09	43,000.00	13'500.00
	Designation	Frais d'animation	Manifestations	Repas de fin d'année	Loyer	Loyer et charges	Loyer places de parc	Frais de locaux	Electricité	Déchets	Entretien des locaux (réparation, peinture)	Intendance	Achat de produits d'entretien	Frais d'entretien du mobilier et installation techniqu	Frais d'entretien des machines bureau	Administration	Honoraires fiduciaires et divers	Frais pour recherche de personnel	Assurances RC entreprise	Assurance protection juridique	Pertes sur débiteurs	Provision pertes sur débiteurs	Annonces FAO	InfoRAT, flyers et frais imprimés préavis	Cadeaux, bouquets de fleurs	Frais de bureau	Matériel de bureau	Téléphone	Frais de port	Imprimés (photocopieur)	Cotisations diverses	Frais informatique KIBE	Kibe - support	Kibe - maintenance	Kibe - licences et maintenance licences	Kibe - extensions, modifications	Kibe - hosting
	Numero	3205	320520	320530	3206	320610	320620	3207	320710	320730	320740	3208	320820	3210	321010	3212	321210	321220	321225	321230	321245	321250	321255	321260	321265	3213	321310	321315	321320	321325	321345	3214	321410	321420	321430	321440	321450

Commentaires		Licences (Microsoft & Centrale 3CX), support informatique, timbreuse ; Maintenance et support du site internet, rapports digitalisés ; Renouvellement et entretien des postes ;		Participation de CHF 12.50 par habitant jusqu'au 30.06.2026 et de CHF 15.00 dès le 01.07.2026, sur la base des habitants au 31.12.2024 ;
Comptes 2024	80'605.80 20'966.05 19'702.30 16'279.85 23'657.60	34799.00 8773.73 8'095.35 17'929.92 410.60	60.00 60.00 100'000.00 100'000.00	467700.00 467700.00 -37137.50 -25100.00 -61437.50 -13'937.50 -12'737.50 -17'662.50 -17'662.50 -6'350.00 -6'350.00 -38'450.00 -13'262.50 -13'262.50 -13'262.50
Ecart	-28'900.00 0.00 4'100.00 -35'000.00 2'000.00	00:0	00.0 00.0 00.0	-50'366.00 -50'36.00 -3'672.00 -2'964.00 -1778.00 -1778.00 -1736.00 -1736.00 -1230.00 -683.00 -683.00 -1530.00 -1530.00 -1530.00 -1530.00 -1530.00 -1530.00 -1530.00 -1530.00 -1530.00 -1530.00
Budget 2025	113'900.00 20'000.00 15'900.00 55'000.00 23'000.00	19'200.00 6'500.00 4'000.00 8'700.00	100.00 100.00 0.00 0.00	486'242.00 -48'242.00 -37'138.00 -25'100.00 -6'488.00 -13'938.00 -12'738.00 -17'7663.00 -6'938.00 -6'938.00 -17'863.00 -17'863.00 -17'863.00 -17'863.00 -17'863.00 -17'863.00 -17'863.00 -17'8738.00 -17'863.00 -17'863.00 -17'8738.00 -18'988.00 -18'988.00 -18'988.00
Budget 2026	85'000.00 20'000.00 20'000.00 20'000.00 25'000.00	19'200.00 6'500.00 4'000.00 8'700.00	100.00 100.00 0.00 -1130'608.00	-536'608.00 -536'608.00 -40'810.00 -28'064.00 -7'109.00 -15716.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -14726.00 -16211.00 -20'405.00 -16211.00
Désignation	Frais informatique OFISA Ofisa - support Ofisa - licences Ofisa - extensions, modifications Ofisa - hébergement	Frais informatique divers Frais informatique divers Informatique - Site Web Parc informatique Frais divers Autres charges diverses et imprévus	Charges financières Frais de poste, banque Autres charges Attribution au fonds de réserve Revenus	Participations communales Commune d'Arzier-le-Muids Commune de Begnins Commune de Burtigny Commune de Coinsins Commune de Coinsins Commune de Givrins Commune de Givrins Commune de Le Vaud Commune de Le Vaud Commune de Le Naud Commune de Longirod Commune de Prangins Commune de Saint-Cergue Commune de Saint-Cergue Commune de Saint-Cergue Commune de Saint-George Commune de Saint-George Commune de Arrélex Commune de Bassins
Numéro	3215 321510 321530 321540 321550	3216 321610 321620 321630 3217 3217	321820 321820 3220 322010	411101 411102 411103 411104 411106 411106 411110 411111 4111113 4111114 4111116

Comptes 2024 Commentaires					514'660.81 -30'163.05 Participation de la FAJE (coordination à l'inclusion) ; 484'497.76
			-516'101.29	-1'440.48 -933.48 -507.00	-514'660.81 -30'163.05 -484'497.76
Ecart			-567'500.00	-500.00	-567'000.00 -90'000.00 -477'000.00
Budget 2025			-567'500.00	-500.00 -500.00	-567'000.00 -90'000.00 -477'000.00
Budget 2026	0.00	0.00	-594'000.00	-500.00	-593'500.00 -90'000.00 -503'500.00
Désignation	Total des écolages	Ecolages Ecolages Divers	Total des produits divers	Produits divers Intérêts créanciers remboursements divers	Revenus extraordinaires Revenus extraordinaires Honoraires de tiers (structures)
Numéro	45	4210 421010 421040	43	4310 431040 431090	4320 432010 432020

;						
Numero	Designation	Budget 2026	Budget 2025	Ecart	Comptes 2024	Commentaires
Compte de résultat	résultat	-77'279.00	-20'385.00	-56'894.00	-15'306.53	L'exercice 2026 prévoit un résultat bénéficiaire ;
ო	Charges	6'899'150.00	7'172'015.00	-272'865.00	7'450'963.35	
310	Frais du personnel	6'597'800.00	6'858'665.00	-260'865.00	7.038'189.65	
3111	Salaires autorités Vacations CODIR	12.000.00	12'000.00	0.00	9.441.95	
311120	Remb. Km au Codir	1,000.00		1,000.00	582.55	
3112 311210	Salaires administratifs Salaires direction administrative	255'000.00	219'000.00	36.000.00	245'225.30	Adaptation salaires, ajustement IPC ;
311220	Salaires administration HS administration	255'000.00	219'000.00	36'000.00	241'288.60	
311250	Gratifications administration			00:00	2,220.00	
3113 311310	Salaires autres Salaire intendance	8,000'00 8,000'00	8,000,00 8,000.00	0.00 0.00	7'204.65 7'204.65	
3114	Salaires pédagogiques Salaire direction néganomin le	220'500.00	242'000.00	-21'500.00	231'544.20	Adaptation du nombre de coordinatrices ;
311415	Salamonicon processory de Salamonicon processory de Salamonicon processory de Salamonicon por servicio de Salamonicon servicio de Salamonico de Sa	217'500.00	235'500.00	-18'000.00	223'869.95	
311450	ricipionagegyddod Graffications, hous pédagogiques Indamnif e siniri des annamis	3,000.00	6,500.00	-3,500.00	3500.00	
3115	Salaires accueillantes en milieu familial	4'450'000.00	4'631'765.00	-181'765.00	4'913'560.85	Adaptation salaires (diminution des heures, salaires minimum) ;
311510 311520	Salaires accueillantes en milieu familial Droit aux vacances légales	390,000,00	3'693'750.00 393'015.00	-143'750.00 -3'015.00	3'972'258.75	
311530	Dépannages payés aux accueillantes	250'000.00	265'000.00	-15'000.00	246'254.40	
311540	Heures rempl. payées aux accueillantes Gratifications prime d'ancienneté accueillantes	115'000.00	115'000.00	0.00	132'786.75	Prime d'ancienneté 10 ans et graffication 0.15 cts / heures :
311560	Heures payées à 50-150%	5,000.00	2,000.00	00.00	5'501.10	, and the same of
311570 311580	Maladie IJM à la reprise AMF Compensation variation salaire AMF	30'000.00	30'000.00 25'000.00	0.00		
3121	Charges sociales pédagogiques	48'150.00	53,650.00	2,200 00	51,910,35	
312110	AVS/AI/APG/AC/PC	14'000.00	14'000.00	00.00	14'961.50	
312120	Prévoyance professionnel (LPP)	24'000.00	29,500.00	-5'500.00	26'029.00	
312140	Assurances accidents (AAAANTAC) Assurances IMJ	1,500.00	1,500.00	0.00	2'272.25	
312150	Cotisations allocations familiales Frais administratifs AVS	6,000.00	6,000.00	0.00	6'137.20	
3122 312210	Charges sociales administratifs / Autres AVS/AC/APG/AC/PC	63'150.00 19'000.00	51'150.00 15'500.00	12'000.00 3'500.00	54'531.30 15'815.75	
312220	Prévoyance professionnel admin.	32,000,00	25'000.00	7.000.00	27'960.30	
312230	AA/AANP/AC admin.	3,000.00	2,500.00	500.00	2'603.50	
312250	Cot. alloc familiales admin.	7.000.00	6,500.00	200.00	6'496.80	
312260	Frais administratifs AVS admin	150.00	150.00	0.00	135.25	

Commentaires						
Comptes 2024 Commentaires	714'409.25 298'538.85 191'923.85 38'510.65 60'406.10 122'487.35 2'542.45 803'318.10	748871.50 51167.45 2309.30 1'569.85 6'443.70 200.00	416'574.25 489.90 489.00 475.10	11'048.70 6'265.10 4'793.60 44'694.20 41'754.20 2'940.00 2'105.40 1'889.20 2'16.20	14.95	80'256.10 1'282.30 2'413.15 2'533.50
Ecart	40'100.00 -15'000.00 -20'000.00 0.00 -5'000.00 -100.00	00000000000000000000000000000000000000	-12'000.00 0.00 -4'000.00 -4'000.00	0.00 0.00 -1'000.00 -1'000.00 500.00 500.00	0.00 0.00 0.00 0.00	500.00 0.00 0.00 0.00 0.00
Budget 2025	780'600.00 300'000.00 210'000.00 68'000.00 75'000.00 125'000.00 2'600.00	790'000' 00 50'000' 00 3'500' 00 2'000' 00 15'00' 00 1'500' 00	313'350.00 1'000.00 13'500.00 12'000.00 1'500.00	13'000'00 7'000.00 6'000.00 46'100.00 41'700.00 1'000.00 1'500.00 1'500.00	200.00 200.00 0.00 1'000.00	103.700.00 6'400.00 2'000.00 2'500.00 1'500.00 1'600.00
Budget 2026	740°500.00 285°000.00 190°000.00 68°000.00 75°000.00 120°000.00 2°500.00 785°500.00	730'000, 00 50'000, 00 3'500.00 2'000, 00 15'000, 00 1'500, 00 12'500, 00	301'350.00 1'000.00 1'000.00 9'500.00 8'000.00 1'500.00	13'000.00 7'000.00 6'000.00 45'100.00 41'700.00 3'150.00 1'500.00 150.00 1'500.00	200.00 200.00 0.00 1'000.00	104'200.00 6'400.00 2'000.00 2'500.00 1'500.00
Désignation	Charges sociales accueillantes AVS/AI/APG/AC/PC accueillantes Prévoyance professionnel accueillantes AA/AANP accueillantes Assurances IMJ accueillantes Cot. alloc familiales accueillantes Frais administratifs AVS accueillantes	Remboursement repas aux accueillantes Remboursement de frais divers aux employés Frais pour usage de véhicule privé et TP Frais de représentation Frais de formation Formation personnel administratif Formation personnel pédagogique Formation des accueillantes	Biens, services, marchandises, amortissements Frais éducatifs Achat de matériel éduc (livres, jeux) Matériel, aménagement Achat matériel bébé Aménagement divers (matériel etc)	Frais d'animation Fêtes structures Manifestations Loyer Loyer et charges Loyer places de parc Frais de locaux Electricité Déchets Entretien des locaux (réparation, peinture)	Intendance Achat de produits d'entretien Hygiène et pharmacie Pharmacie / hygiène Frais d'entretien du mobilier et installation techniqu Frais d'entretien des machines bureau	Administration Honoraires fiduciaires et divers Honoraires avocats Frais pour recherche de personnel Assurances RC entreprise Assurance protection juridique
Numéro	3124 312410 312420 312430 312440 312450 312450 3131	313110 313120 313130 313160 313210 313220 313230	320 3202 320210 3203 320310 320320	3205 320510 320520 320610 320610 3207 3207 3207	3208 320820 320910 3210	3212 321210 321215 321220 321225 321230

4 Commentaires		00	75	00	0;	9.	Ç	. 7	99	6(72	93	(5	15 Licences (Microsoft & Centrale 3CX), support informatique, timbreuse;	Renouvellement et entretien des postes ;	92	15	55 Diminution du nombre d'heures d'accueil;	55	0)	0)	S			92	56	88	05	75 Ajustement des subventions sur la base des hypothèses financières prévisionnelles ;	06	35	00
Comptes 2024	170.25	2'145.90	19'175.05	20,000,00	890.20	1'645.75	10'359.10	713.14	5'794.45	837.09	598.82	2'415.60	3'760.15	3'760.15		162'980.55	290.45	122'227.55	40'462.55	380.10	380.10	700,000	100,000,000		-3'800.55	-3'800.55 -3'800.55	-7'466'269.88	-2'889'773,30	1'137'143 75	-1'133'326.90	-1'816.85	-2,000.00
Ecart	00.00	00.00	00:00	00.00	00.00	200.00	0.00	00.0	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	-8,000.00	00.00	-8,000.00		0.00	00.00	6	000		0.00	0.00	215'971.00	28.926.00	106'000.00	106'000.00	00.00	00:00
Budget 2025	200.00	1,500.00	20,000.00	65,000,00	2,000.00	1,000.00	00'000'6	2,000.00	4,000.00	2,000.00	1,000.00		10,200.00	1,500.00	8'700.00	112'500.00		112'500.00		200.00	200.00						-7'192'400.00	-2.777.000.00	-1.074'000.00	-1,071,000.00		-3,000.00
Budget 2026	200.00	1,500.00	20,000.00	00.000.00	2,000.00	1,500.00	00'000'6	2,000.00	4,000.00	2,000.00	1,000.00		10,200.00	1'500.00	8'700.00	104'500.00		104'500.00		500.00	200.00				0.00	0.00	-6'976'429.00	-2'748'074.00	-968,000.00	-965,000,00		3,000.00
Désignation	Assurances ECA et diverses	Frais de poursuites	Pertes sur débiteurs	Provision pertes sur débiteurs	InfoRAT, flyers et frais imprimés préavis	Cadeaux, bouquets de fleurs	Erais de bureau	Matériel de bureau	Téléphone	Frais de port	Imprimés (photocopieur)	Cotisations diverses	Frais informatique divers	Frais informatique divers	Parc informatique	Frais divers	Autres charges diverses et imprévus	Cont. frais opérationnels des structures	Provision FAJE (à reverser à la FAJE)	Charges financières	Frais de poste, banque	Autros charros	Attribution au fonds de réserve	Dotation provisions diverses	Charges Inter-Réseaux	Avance RAT structures RAT enfants HR IR - AFJ	Revenus	Total des subsides	Subsides	FAJE subvention du personnel pédagogique	Correctif subv. FAJE année précédente	FAJE subvention aide au démarrage
Numéro	321235	321240	321245	321250	321260	321265	3213	321310	321315	321320	321325	321345	3216	321610	321630	3217	321710	321712	321725	3218	321820	3220	322010	322030	330	3310 331010	4	41	4110	411010	411020	411030

Comptes 2024 Commentaires		Ajustement des participations communales sur la base	des hypothèses financières prévisionnelles ;																				Ajustement des écolages sur la base des hypothèses financières prévisionnelles ;																		
Comptes 2024		1'717'798.20	-70'314.75	-157'617.20	-5'752.95	-2'810.15	-47'304.95	-33'500.40	-48'960.20	-884'481.50	-10'707.25	-33'893.80	-12'527.20	-199'911.95	-99'605.90	-42'282.75	-11'613.55	-43'371.10	-13'142.60	-34'831.35	-34'831.35	-4'100'172.10	4'100'172.10	3'798'705.70	-237'113.60	-4'293.15	-454.40	18'701.30	-114'140.50	-28'460.95	64'294.90	-476'324.48	-360'619.79		-149.34		-359'486.00	-984.45	-115'704.69	-50'704.69	-65'000.00
Ecart		77.074.00	279.00	42'661.00	1'482.00	-7'260.00	-14'723.00	4'061.00	-24'886.00	-98'055.00	-14'065.00	-1'578.00	21'620.00	-9'578.00	-9'003.00	13'715.00	-1'251.00	-13'093.00	32,600.00	0.00	0.00	242'045.00	242'045.00	242'045.00	0.00	00.00	00:00	00.00	00.00	00.00	00:00	-55'000.00	-100.000.00	00.00	00.00	00.00	-100,000.00	0.00	45'000.00	0.00	-5'000'00
Budget 2025	•	1'668'000 00	-54'000.00	-170'000.00	-12'000.00	-4'500.00	-39,000,00	-38,000.00	-24'500.00	-815'000.00	-18'500.00	-25'500.00	-24'000.00	-191'000.00	-103,000.00	-44,000.00	-11'000.00	-24,000.00	-70'000.00	-35,000.00	-35,000.00	4'153'250.00	4'153'250.00	4'041'250.00					-112'000.00			-262'150.00	-152'150.00	-2,000.00	-150.00		-150,000.00		-110'000.00		-60,000,00
Budget 2026		-1'745'074.00	-53'721.00	-127'339.00	-10'518.00	-11'760.00	-53'723.00	-33,838.00	49'386.00	-913'055.00	-32,565.00	-27'078.00	-2'380.00	-200'578.00	-112'003.00	-30,585.00	-12'251.00	-37'093.00	-37'400.00	-35,000.00	-35,000.00	-3'911'205.00	-3'911'205.00	-3'799'205.00					-112,000.00			-317'150.00	-252'150.00	-2,000.00	-150.00		-250'000.00		-65'000,00		-65'000.00 0.00
Désignation		Participations communales	Commune d'Arzier-le-Muids	Commune de Begnins	Commune de Burtigny	Commune de Coinsins	Commune de Duillier	Commune de Genolier	Commune de Givrins	Commune de Gland	Commune de Le Vaud	Commune de Longirod	Commune de Marchissy	Commune de Prangins	Commune de Saint-Cergue	Commune de Saint-George	Commune de Trélex	Commune de Vich	Commune de Bassins	Contributions (avance) du RAT	Cont. RAT pour Inter-réseaux	Total des écolages	Ecolages	Ecolages	Dépannages/heures suppl	Heures à 150%	Heures à 50%	Refacturation	Repas facturés aux parents	Divers	FAJE réduction contr. parents	Total des produits divers	Produits divers	Encaissement des finances d'inscriptions	Intérêts créanciers	Remboursement IMJ éducatives	Remboursement IMJ autres	remboursements divers	Revenus extraordinaires	Revenus extraordinaires	Dissolution de provision pertes sur débiteurs Dissolution de réserve
Numéro		4111	411101	411102	411103	411104	411105	411106	411107	411108	411109	411110	411111	411112	411113	411114	411115	411116	411117	4112	411210	42	4210	421010	421011	421012	421013	421014	421030	421040	421050	43	4310	431020	431040	431070	431080	431090	4320	432010	432025 432040

Réseau d'accueil des Toblerones

Le processus budgétaire se base sur des éléments connus à ce jour et des hypothèses financières prévisionnelles pour les prochains 18 mois à venir.

			RÉC	RÉCAPITULA	TIF des	charges pi	évisionne	ATIF des charges prévisionnelles pour 2026	026				
	administration du RAT	inter-réseaux		contribution écolage pour 2026	lage pour 2026		BUDGET	EFFECTIF 2024	BUDGET 2025	variation	Habitants au 31.12.2024	charges par habitant	% participation Commune
	1000	1005	1010	STRUCTURES D'ACCUEIL	D'ACCUEIL		TOTAL 2026	Total 2024	Total 2025	charges totales	Projection	2026	2026
	charges à repartir proportionnellement au nombre d'habitants	concerne les enfants placés "hors réseau" charges prévisibles pour 2026	AFJ	préscolaire	parascolaire	TOTAL CHARGES liées à l'accueil des enfants				variation par rapport aux prévisions 2025		Toutes charges confondues	charges liées à l'accueil
Communes													
Arzier-Le Muids	40'810	30,000	53'721	420,600	316'736	791'058	861'868	634'501	857'028	1.01	2,968	290.39	29.16%
Bassins	20,405	1	37'400	109'376	115'316	262'092	282'497	53'884	177'884	1.59	1,484	190.36	34.95%
Begnins	28'064	2,000	127'339	246'371	50,975	424'685	457'749	347'451	429'879	1.06	2'041	224.28	31.01%
Burtigny	5'514	1	10'518	38'108	7.733	56'359	61'873	56'471	60'268	1.03	401	154.30	34.67%
Coinsins	7'109	1	11,760	72'983	20'853	105'596	112'705	70'841	79'135	1.42	217	218.00	34.38%
Duillier	15'716	1	53723	203'062	478	257'264	272'980	184'341	243'363	1.12	1'143	238.83	26.50%
Genolier	27'665	20,000	33,939	200'869	148'431	383'239	430'904	277734	378'557	1.14	2'012	214.17	29.17%
Givrins	14'726	2,000	49'386	113'632	138'363	301'382	321'108	261'827	246'340	1.30	1'071	299.82	39.62%
Gland	192'060	000,09	913'055	2'440'373	2'182'680	5'536'109	5'788'169	4'426'294	5'008'010	1.16	13'968	414.39	38.27%
Le Vaud	18'893	2,000	32,265	199'441	181'937	413'943	434'836	229'295	324'294	1.34	1'374	316.47	39.24%
Longirod	7'631	000.9	27'078	104'157	39'628	170'863	184'494	126'467	116'760	1.58	555	332.42	38.25%
Marchissy	7'013	1	2'380	75'258	51'438	129'076	136'089	154'074	140'696	0.97	510	266.84	26.92%
Prangins	58,850	45,000	200'578	680'758	402'763	1'284'099	1'387'949	813'729	1'084'050	1.28	4'280	324.29	36.23%
St-Cergue	41'415	12,000	112'003	409'027	288'787	809'817	863'232	610'937	685'225	1.26	3'012	286.60	35.11%
St-George	14'891	1	30,285	54'919	60,663	145'867	160'758	118'478	141'310	1.14	1'083	148.44	33.70%
Trélex	19'635	2,000	12'251	200,088	172'859	385'198	409'833	271'880	335'706	1.22	1'428	287.00	35.70%
Vich	16'211	10,000	37'093	228'831	137'295	403'219	429'430	313'313	373,008	1.15	1,179	364.23	32.04%
	536'608	200,000	1'745'076	5'797'854	4'316'936	11'859'866	12'596'474	8'951'516	10'681'513	1.18	39,026	322.77	35.61%